

DEC131244DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte GUARNIERI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, délégation est donnée à M. Alessandro MORBIDELLI, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI et de M. Alessandro MORBIDELLI, délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, de M. Alessandro MORBIDELLI et de Mme Vanessa HILL, délégation est donnée à Mme Rose PINTO, administratrice gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, de M. Alessandro MORBIDELLI, de Mme Vanessa HILL, de Mme Rose PINTO délégation est donnée à M. Jean-Baptiste DABAN, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/04/2013

Le directeur d'unité
Thierry LANZ